

	Tenue 12 (A1)	Tenue 15 (A2)	Tenue 15 bis (A3, B2 ou C)	Tenue 15 ter (B1)	Tenue 16 (B2 ou C)
PERSONNEL MASCULIN.	Spencer blanc et pantalon bleu nuit. Pattes d'épaules ornementées. Chemise blanche. Nœud papillon noir. Ceinture de smoking bleu nuit. Chaussures vernies noires. Chaussettes noires.	Vareuse et pantalon en toile blanche avec insignes de collet métalliques. Chemise blanche. Fourreaux d'épaules (ou attentes pour les officiers généraux).	Nœud papillon noir. Pas de képi, ni de gants.	Cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). Képi (brodé pour les officiers généraux), gants blancs à l'extérieur.	Pantalon en toile blanche. Chemisette blanche. Fourreaux d'épaules. Képi (brodé pour les officiers généraux). Ceinture blanche à boucle or ou argent. Chaussettes blanches. Chaussures blanches.
PERSONNEL FEMININ	Spencer blanc et robe bleu nuit. Pattes d'épaules ornementées. Chemisier de satin blanc. Nœud papillon satin blanc. Pochette vernie noire. Escarpins vernis noirs. Eventuellement collants (ou bas) unis de couleur chair. Pas de collier, de bracelet, ni de boucles d'oreilles.	Vareuse et jupe en toile blanche avec insignes de collet métalliques. Fourreaux d'épaules (attentes pour les officiers généraux). Chemisier blanc. Cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). Sac à main noir. Escarpins blancs. Eventuellement collants (ou bas) unis de couleur chair autorisés. Pas de tricorne, ni gants.	Tricorne (brodé pour les officiers généraux), gants blancs.		Pantalon ou jupe en toile blanche. Chemisette blanche. Fourreaux d'épaules. Tricorne (brodé pour les officiers généraux). Ceinture blanche à boucle or ou argent. Sac à main noir. Escarpins blancs. Eventuellement collants (ou bas) unis de couleur chair autorisés.
DISPOSITIONS COMMUNES	Pas de cape, de coiffure ni de gants. La fourragère et les aiguilletes ne sont pas portées. Décorations : - insignes de modèle réduit ; - insignes complets de dimensions réglementaires à partir du grade de commandeur.	Losange de manche. Décorations : - barrettes sans agrafe ; - insignes complets de dimensions réglementaires à partir du grade de commandeur. Pas de fourragère. Aiguilletes pour les aides de camp.	Port de la fourragère autorisé.	Losange de manche. Décorations : insignes complets.	Losange de manche. Pas de cravate. Décorations : - barrettes (les insignes ne sont jamais portés) ; la tenue peut comporter au maximum trois insignes métalliques ou en tissu de brevet ou de spécialité. Aiguilletes pour les aides de camp et fourragère.